

# **La Direction tente de museler vos représentants FO-Matmut**



Lors de la réunion du Comité d'Entreprise à Toulouse le 24 juin 2010, le Président de cette Instance a délibérément empêché vos représentants FO-Matmut de parler, leur intimant à plusieurs reprises l'ordre de se taire et en les empêchant d'accomplir leur mission en bloquant (mais en vain !) un vote relatif à un point pourtant à l'ordre du jour :

*le budget de fonctionnement du CE.*

Le rôle d'un Président de toute assemblée est clairement défini : ouvrir et clore la séance, donner lecture de l'ordre du jour, organiser les débats en suivant cet ordre, donner la parole aux rapporteurs et aux intervenants, mettre aux voix les résolutions et décisions, assurer la police de la salle.



Il ne peut pas refuser de mettre en discussion une question inscrite à l'ordre du jour...

*Et pourtant, il l'a fait...*

Il ne peut pas interdire de parler à tout participant ayant voix délibérative ou consultative ...

*Et pourtant, il l'a fait...*

Il ne peut pas refuser de mettre aux voix une décision présentée par un membre du Comité...

*Et pourtant, il l'a fait...*

Il doit permettre le libre exposé de toutes les opinions et doit favoriser les échanges de vues...

*Et pourtant, il ne l'a pas fait...*

*Et pour autant, nous ne nous taisons pas...*

**Porter ou de tenter de porter atteinte à l'exercice régulier du fonctionnement d'un Comité d'Entreprise est un délit d'entrave passible du tribunal correctionnel,**

*à bon entendre...*

**Notre détermination n'en est que plus renforcée,  
vous pouvez compter sur nous !**

FO-Matmut, juillet 2010